

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H08 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs JP. LARDY (+ procuration de B. PERRUSSET), E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de P. GAILLARD), M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. MEISS (+procuration de R. THIOLLIERE), JC. COURT, L. BUFFET (+ procuration de JY. PONTHER), R. MOULIN, (+procuration de G. DOZ), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+procuration de D. RECCHIA), J. SEBASTIEN, P. LAVIALLE, M. CEYSSON (+ procuration de JC. FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA) et P. MANENT.

Mesdames M. ALLAMEL, F. DUMAS, MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), C. SUCHET, C. PASTRE (+ procuration de G. SAUCLES), MF. MARTIN, D. FORBIN (+ procuration de S. REYNIER), F. VOLLE

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 29

Procurations : 11

Votants : 40

Absents : 15

Date de convocation : 21/06/2018

Absents : Messieurs A. CHIRAUSSSEL, A. BENET, P. MAISONNEUVE, F. JOUFFRE, J. DAURY, D. BERAL, A. LACOSTE, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE et Mesdames M. DUBOIS, C. FAURE, F. NOGIER, P. ROUX et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :  
Monsieur J. LE BELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

**Objet** : Mise en place du paiement par CB par Internet pour les titres de recettes émis par la collectivité pour le budget principal et le budget annexe SPANC

La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas émet chaque année près de 1100 titres de recettes qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public.

Actuellement, les usagers peuvent payer soit par chèque, soit en numéraire ou par carte bancaire en se rendant au guichet de la Trésorerie.

Pour offrir de nouveaux services aux usagers des services de notre collectivité, il est proposé d'envisager de proposer un mode de paiement automatisé : le paiement par carte bancaire par Internet pour :

**Les recettes du budget principal** concernant

- *l'accueil petite enfance,*

- *la redevance spéciale pour la collecte des ordures ménagères*

- *les loyers*

- *les titres pour non restitution de documents à la médiathèque*

**Les recettes du budget annexe SPANC** concernant

- *l'ensemble des prestations (tarifs et majorations) concernant les installations d'assainissement non collectif*

En effet, la Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI », (Titres Payables Par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20180627-  
DEL27062018-14-DE  
Date de réception préfecture :  
29/06/2018

Ce dispositif peut être mise en œuvre soit à partir notre site internet soit à partir du portail [tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr) et intègre dans les deux cas un serveur de télépaiement par carte bancaire.

Il permet pour l'utilisateur de ne plus utiliser de chèques ou du numéraire tout en conservant l'initiative du paiement et pour la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux tout en renforçant son image de modernité.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- la mise en place du paiement par carte bancaire par Internet (dispositif TIPI) à partir du site [TIPI.budget.gouv.fr](http://TIPI.budget.gouv.fr) ou à partir du site de la collectivité
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents d'adhésion
- la prise en charge du coût du commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire et le cas échéant le coût d'adaptation de son portail et/ ou des avis des sommes à payer

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 28 juin 2018  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20180627-  
DEL27062018-14-DE  
Date de réception préfecture :  
29/06/2018